



CHARLEMAGNE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES 2025-03
DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

Projet : Agrandissement de l'hôtel de ville et de la bibliothèque

La Ville de Charlemagne demande des soumissions pour les travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville et de la bibliothèque situés au 84, rue du Sacré-Cœur.

Les Documents d'appel d'offres peuvent être obtenus par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres à compter du **jeudi 10 avril 2025** (<https://seao.gouv.qc.ca>) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-7326. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les Soumissionnaires qui désirent recevoir de l'information ou des précisions au regard de l'appel d'offres doivent communiquer par écrit avec la responsable de l'appel d'offres soit Madame Virginie Riopelle, à l'adresse courriel suivante greffe@charlemagne.ca

Quel que soit le mode de remise que le soumissionnaire choisit d'adopter, les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées à la soussignée seront reçues **jusqu'à 10h00, le mardi 13 mai 2025** à l'hôtel de ville de Charlemagne à l'adresse suivante :

Virginie Riopelle, greffière
Ville de Charlemagne
84, rue du Sacré Cœur
Charlemagne (Québec) J5Z 1W8

Les soumissions seront ouvertes publiquement en présence des Soumissionnaires à **10h05, le mardi 13 mai 2025**, à l'adresse ci-avant mentionnée et sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours depuis la date de leur ouverture.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission d'un montant égal à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission incluant les taxes, émis par un assureur ayant un établissement au Québec détenant un permis d'assureur conforme aux lois en vigueur au Québec, l'autorisant à pratiquer l'activité de cautionnement conformément à la Loi, établi au même montant, valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours depuis la date d'ouverture des Soumissions. Le cautionnement de soumission devra inclure un engagement à fournir les cautionnements d'exécution et de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux.

Seules seront considérées aux fins du contrat, les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec, ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou territoire visé par cet accord, et détenant la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c.B.-1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Les Soumissionnaires devront s'inscrire pour une **visite obligatoire** des lieux à l'une des plages horaires suivantes: le **jeudi 17 avril**, le **mardi 22 avril**, le **mercredi 23 avril**, le **jeudi 24 avril** ou le **vendredi 25 avril 2025** entre **9h00 et 15h00**. Les Soumissionnaires doivent prendre rendez-vous avec Madame Virginie Riopelle par courriel.

Le Propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

Donné à Charlemagne ce 10 avril 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 10 avril 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 10 avril 2025.

Donné à Charlemagne ce 10 avril 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière